

S.P.R.B. – B.D.U.
Monsieur Fr. TIMMERMANS
Fonctionnaire délégué
Direction de l'Urbanisme
C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

Réf. D.U. : 05/pfd/493379
Réf. C.R.M.S. : AVL/KD/ETB-2.65/s.557
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : ETTERBEEK. Avenue des Nerviens, 9-31.
Installation d'une hampe et d'un drapeau en façade du consulat de Nouvelle-Zélande.
Demande de permis d'urbanisme – Avis de la CRMS.
(Dossier traité par Mme V. Henry – D.U.)

En réponse à votre lettre du 7 juillet 2014, sous référence, reçue le 9 juillet, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance du 23 juillet 2014.

La demande concerne un immeuble de bureaux qui se situe dans la zone de protection de l'ensemble des Musées du Cinquantenaire.

Elle vise le placement d'une hampe de drapeau de 2 mètres pour le consulat de Nouvelle-Zélande qui occupe le 7^{ème} étage de l'immeuble.

A l'examen du dossier, il apparaît que la demande relève davantage d'un examen urbanistique que patrimonial (respect strict du RRU).

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur le projet.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. VAN DESSEL
Vice-Président

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Fr. Cordier.
-S.P.R.B. – B.D.U. : Mme V. Henry.